

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Vente Vente**  
**Commune**  
**de Mende /**  
**M. Laurent**  
**MICHEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 14 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de Décembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 23  
▪ représentés : 9  
▪ absent : 1

**Etaiet présents :** Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**7 décembre 2022**

**Par procuration :** Monsieur Jean-François BERENGUEL (Madame Régine BOURGADE), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjoints, Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Vincent MARTIN), Madame Catherine THUIN (Madame Ghalia THAMI), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Alain COMBES), Madame Valérie TREMOLIERES (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Betty ZAMPIELLO (Monsieur François ROBIN), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Bruno PORTAL (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
et publication sur  
le site internet :  
16/01/2023

**Absente :** Madame Sonia NUNEZ VAZ, Conseillère Municipale.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Madame Marie PAOLI expose :

M. Laurent MICHEL a demandé l'acquisition d'un espace vert / délaissé pour étendre l'emprise de sa propriété.

Après réalisation d'un document d'arpentage par la SARL FAGGE et Associés matérialisant l'emprise exacte cédée conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale qui a fixé 25,00 €/m<sup>2</sup> pour la partie plane (438 m<sup>2</sup>) et 5,00 € pour la partie pentue (350 m<sup>2</sup>), il est aujourd'hui proposé :

➤ **DE CEDER** à M. Laurent MICHEL la parcelle suivante :

Parcelle	Surfaces	Prix
AH 849	788 m <sup>2</sup>	12.700,00 €

- **Une servitude de réseau** sera matérialisée dans l'acte tel qu'au plan annexé à la présente délibération :
  - fonds servant la parcelle attribuée à M. Laurent MICHEL
  - fond dominant la Commune de Mende
- **Une zone non aedificandi** sera aussi prévue dans l'acte pour la partie servitude de réseaux
- **D'AUTORISER** la vente de la parcelle ci-dessus désignée par la Commune de Mende à M. Laurent MICHEL.  
Frais de bornage et notariés à la charge de dernier.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Me Annick PAPPARELLI-DARBON et Bertrand FOULQUIE Notaires à Mende.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



# FAGGE ET ASSOCIES

Géomètres Experts Foncier  
Conseil et Ingénierie  
8 Rue de Wunsiedel - 48000 MENDE  
04 66 65 23 24 / cabinet@fagge.net

Dossier No 19-57

Date : 10/06/2022

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

COMMUNE DE MENDE

PROPRIETE DE LA COMMUNE

CESSION

Cadastre : So AH Sans No

## PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/250

*Bon Pour Accord*

Sur les nouvelles limites divisoires arrêtées contradictoirement sur le terrain le 10 juin 2022 et définies par le présent plan

M. Le Maire



Le Géomètre-Expert soussigné  
M. ALLE Julien



M. MICHEL Laurent

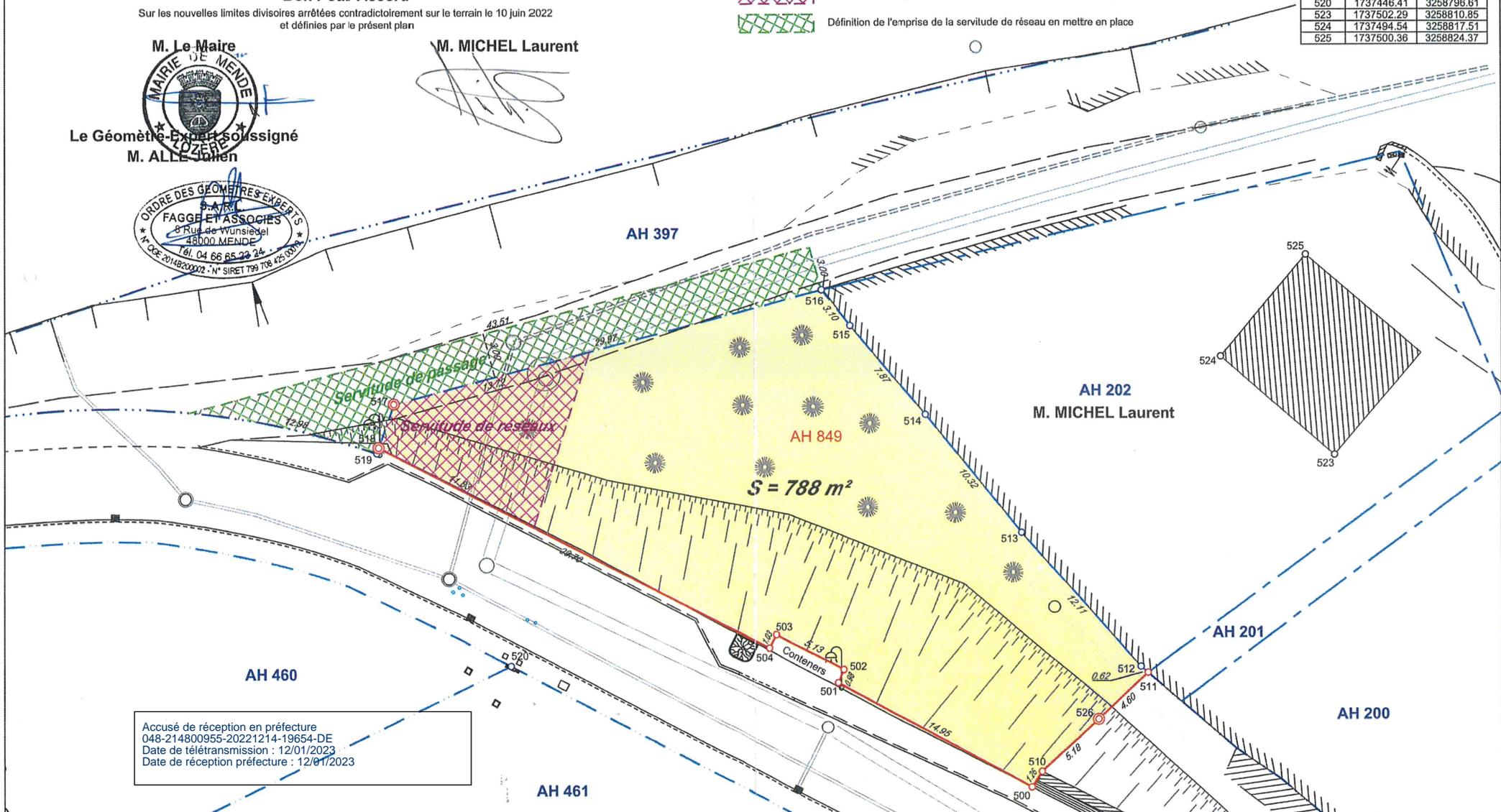
### LEGENDE :

- 45 Point et No du point défini en coordonnées
- Borne O.G.E.
- Nouvelle limite divisoire
- - - Limite reconnue le 10 juin 2022
- - - Limite résultant du plan de bornage établi en janvier 2003 par la S.C.P. GREGOIRE - FAGGE Géomètres-Experts à Mende
- - - Limite résultant de divers plans régulier
- Application fiscale issue du plan cadastral non opposables aux propriétaires contigus.
- Section et Numéro de la parcelle cadastrale
- Partie cédée par la commune à M. MICHEL Laurent
- Definition de l'emprise de la servitude de réseau en mettre en place
- Definition de l'emprise de la servitude de réseau en mettre en place

COPIE CONFORME A L'EXEMPLAIRE ORIGINAL CONSERVE DANS NOS ARCHIVES  
AVEC AJOUT DE LA NOUVELLE NUMEROTATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Géoréf. RGF 93 CC44 précision 10 cm  
Système local : précision centimétrique

Tableau de coordonnées		
MAT	X	Y
500	1737481.71	3258788.46
501	1737468.51	3258795.50
502	1737468.90	3258796.40
503	1737464.34	3258798.74
504	1737463.88	3258797.82
510	1737482.39	3258789.50
511	1737489.54	3258796.19
512	1737489.06	3258796.59
513	1737481.01	3258805.63
514	1737474.46	3258813.60
515	1737469.37	3258819.61
516	1737467.42	3258822.02
517	1737438.45	3258814.29
518	1737437.42	3258811.32
519	1737437.30	3258810.95
520	1737446.41	3258819.61
523	1737502.29	3258810.85
524	1737494.54	3258817.51
525	1737500.36	3258824.37



Accusé de réception en préfecture  
048-214800955-20221214-19654-DE  
Date de télétransmission : 12/01/2023  
Date de réception préfecture : 12/01/2023